

Point actualités Coronavirus – Irlande (13/05)

FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Résumé :

Au 11 mai, 1 458 décès lié au COVID ont été recensés, ainsi que 22 996 cas positifs.

Le ministre en charge de l'agriculture annonce le lancement anticipé des paiements des aides à l'agriculture biologique

Le ministère en charge de la santé confirme qu'il y a maintenant 10 groupes distincts de cas COVID-19 dans les unités d'abattage / transformation de viande du pays

McDonalds devrait rouvrir progressivement des points de vente en Irlande (comme pour le Royaume-Uni) à partir de la semaine prochaine

Le ministre en charge de la pêche annonce la mise en place d'un programme d'immobilisation temporaire des navires qui pourra être activé pour une partie de la flotte de pêche

- **Contexte général**

12 nouveaux décès liés au Covid-19 ont été enregistrés hier, pour un total de 1 458 décès. 236 nouveaux cas de coronavirus ont été identifiés, ce qui porte le total de cas en Irlande à 22 996.

La fédération patronale irlandaise demande un plan de relance de l'économie de 25 Mds€ : L'IBEC (équivalent irlandais du MEDEF) a publié une proposition de plan de relance de l'économie irlandaise visant à limiter les effets de la pandémie et à répondre aux problèmes structurels du pays. Le plan prévoit un financement à hauteur de 25 Mds€, en partie sur fonds privés. Il intègre l'accélération de plusieurs projets clés et un soutien accru à la liquidité des entreprises. L'IBEC souhaite que ce plan soit déployé dans les premiers cent jours suivant l'entrée au pouvoir du nouveau gouvernement. Cette demande s'appuie sur une enquête menée auprès de plus de 550 chefs d'entreprises. Dans sa proposition, l'IBEC a pris en compte les stabilisateurs automatiques de l'économie (réduction des impôts, l'augmentation des prestations sociales) qui correspondraient à environ 30% des financements. Les 70% restants (soit 20 Mds€) doivent être financés par un plan de relance, soit des nouvelles mesures d'environ 15 Mds€ en plus des aides déjà annoncées par le gouvernement.

Ryanair envisage de reprendre ses activités et d'opérer environ 40% de son programme de vols à compter du 1^{er} Juillet, soit environ 1 000 vols par semaines à destination principalement du Royaume-Uni et de l'Europe.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Toute personne pénétrant sur le territoire irlandais (sauf en provenance d'Irlande du Nord) doit observer un auto-confinement de 14 jours (y compris les résidents irlandais). Depuis le 24 avril, toute personne arrivant en Irlande doit remplir un formulaire précisant l'adresse du lieu de son confinement et le présenter aux autorités à son entrée sur le territoire.

<https://www2.hse.ie/file-library/coronavirus/covid-19-public-health-passenger-locator-form.pdf>

Ceci ne concerne pas les transporteurs routiers, pilotes et équipages maritimes.

<https://www.gov.ie/en/publication/e885b2-covid-19-coronavirus-travel-advice/>

- **Circulation des marchandises (import export)**

Il n'y a pas de restriction au transport de marchandise.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Pour plus de détail sur l'ensemble des mesures, vous êtes invités à consulter les sites gouvernementaux :

<https://dbe.gov.ie/en/What-We-Do/Supports-for-SMEs/COVID-19-supports/Government-supports-to-COVID-19-impacted-businesses.html>.

- **Problématiques / mesures spécifiques à certaines filières agricoles**

Le ministre en charge de l'agriculture annonce le lancement anticipé des paiements des aides à l'agriculture biologique :

Les paiements, qui permettront de verser plus d'un million d'euros à 1 200 agriculteurs, seront effectués deux semaines plus tôt que l'année dernière. Le ministère indique que le versement de ces aides, qui permettent de répondre à la demande croissante des consommateurs pour des produits biologiques, contribuera à améliorer la trésorerie des exploitations agricoles irlandaises.

McDonalds devrait rouvrir progressivement des points de vente en Irlande (comme pour le Royaume-Uni) à partir de la semaine prochaine :

La chaîne de restauration rapide confirme que six points de ventes à Dublin seront les premiers à rouvrir, avec un plan progressif de réouverture qui s'étale jusqu'à début juin. La chaîne est l'un des plus gros acheteurs de bœuf irlandais, avec autours de 163 M€ dépensés pour l'exportation du bœuf vers ses restaurants au Royaume-Uni et en Europe. Les 95 restaurants en Irlande contribuent pour près de 200 M€ à l'économie irlandaise. De plus, McDonalds dépense près de 100 M€ en produits laitiers irlandais (dont le lait, le fromage, le beurre et les glaces).

Le ministère en charge de la santé confirme qu'il y a maintenant 10 groupes distincts de cas COVID-19 dans les unités d'abattage / transformation de viande du pays :

Au 7 mai, il y avait 10 groupes dans 10 établissements différents, avec un total de 566 cas. Le ministère a précisé qu'une équipe spéciale a été constituée au niveau national en plus des équipes locales mise en place pour chacun des groupes identifiés. Le ministère précise que cette équipe pourra notamment produire de nouvelles directives pour les installations de transformation de la viande dans tout le pays.

- **Problématiques / mesures spécifiques à certaines filières pêches**

Le ministre en charge de la pêche annonce la mise en place d'un programme d'immobilisation temporaire des navires qui pourra être activé pour une partie de la flotte de pêche :

Les navires éligibles pourront solliciter une aide pour choisir volontairement de s'immobiliser pendant un ou deux des trois prochains mois. Ce programme sera opérationnel à partir du 1er juin 2020 et la disponibilité sera étendue à la flotte côtière et aux navires de plus grande taille.

Mis en œuvre dans le cadre du programme opérationnel 2014-20 du Fonds européen pour la pêche et la mer, ce programme est selon le ministère complémentaire des aides salariales et des prêts déjà

accordés par le gouvernement et vise à soutenir les coûts fixes encourus pendant l'immobilisation. Les aides varieront de 6 000 euros par mois pendant deux mois au maximum pour les très grands navires de plus de 24 mètres, à 500 euros par mois pendant deux mois au maximum pour les plus petits navires de moins de 6 mètres de long. Par ailleurs, le régime d'immobilisation sera accessible à un maximum de 66 % de la flotte de pêche, dans les différentes catégories de taille, au cours d'un même mois. Le régime volontaire fonctionnera pendant les mois de juin, juillet et août.